

ASSOCIATION



leelos du Nid

DE L'OISE

EXTERNAT MEDICO-EDUCATIF

PROJET D'ETABLISSEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION GENERALE

1-1 Création de l'établissement	2
1-1-1 Date de création de l'établissement	
1-1-2 Etapes significatives depuis la création	
1-2 Cadre institutionnel	3
1-3 Le cadre de vie	4
1-3-1 Les lieux de vie	
1-3-2 Les lieux de travail	
1-3-3 L'environnement, les conditions écologiques	
1-4 Les populations accueillies	4
1-5 Evolution du statut des résidents	5

II – MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

2-1 Procédure d'admission et origine des candidatures	6
2-2 Objectifs et finalités de la prise en charge	7
2-3 Exercice de la mission	8
2-3-1 L'E.M.P.	
2-3-2 L'EMPro	
2-3-3 La scolarisation	
2-3-4 Les orientations après l'EME	
2-3-5 Les séjours extérieurs	
2-3-6 Les vacances	
2-3-7 Les repas	
2-4 Relations avec les familles	17

III – PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURE DE REFLEXION

3-1 Les ressources humaines	18
3-1-1 Organigramme	
3-1-2 Les équipes de l'EME	
3-1-3 Les outils de l'établissement	
3-1-4 Les services du siège de l'association	
3-2 Les lieux de réflexion et de coordination	23
3-2-1 Instances organisationnelles de réflexion	
3-2-2 Instances organisationnelles de représentation	
3-2-3 Instances organisationnelles de proposition	
3-2-4 La formation continue	
3-3 Les partenariats	26

INTRODUCTION

Le projet d'établissement qui vous est présenté poursuit l'objectif de décrire, en quelques pages, le fonctionnement d'une institution.

Fruit d'une réflexion commune, il repose avant tout sur des valeurs, les mêmes qui ont présidé à la création de l'association : respect de la personne et de ses droits, soutien et accompagnement de la personne dans l'exercice de ces droits. Ces valeurs seront une référence pour les professionnels dans leur action quotidienne.

Depuis la description du cadre de vie jusqu'à la déclinaison de l'organigramme, en passant par la présentation de la mise en œuvre du projet d'accompagnement, cet écrit témoigne de la volonté d'une équipe pluridisciplinaire de préciser, en quelques lignes, les objectifs visés et les choix méthodologiques retenus pour mener à bien ses missions.

Ce projet reste avant tout un document évolutif, qui devra connaître des mises à jour régulières. L'institution, étant une structure en perpétuel mouvement, doit garder comme fil conducteur de toujours chercher à s'adapter à la population accueillie.

En recherche permanente de perfectionnement, l'établissement pratique l'ouverture sur l'environnement et cultive les relations avec divers partenaires, dans le but de créer un contexte profitable aux jeunes.

En 2005 est apparu le concept de « secteur » regroupant les deux structures accueillant des enfants et adolescents, l'IME de St Leu d'Esserent et l'EME du Plessis Pommeraye, sous une direction commune. Ce secteur s'est doté en 2010 d'une structure supplémentaire, le SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) situé à Creil.

Petite entité d'une plus grande entité, le Secteur Enfance inscrit sa filiation avec l'association dont il n'est qu'un maillon de la chaîne, mais non des moindres puisqu'il est celui par lequel tout a commencé.

Maryline VAISSE
Directrice du « Secteur Enfance »

I - PRESENTATION GENERALE

1-1 Création de l'établissement

1-1-1 Date de création de l'établissement

Un Institut Médico-Pédagogique ayant été créé à Cramoisy, plusieurs parents d'enfant handicapé mental habitant la région de Creil ont sollicité l'Association pour la création d'un externat. Un terrain a donc été recherché dans ce but.

L'Association a été déclarée, selon la loi 1901, le 14 Juin 1967, publication au J.O. le 30 Juin 1967. L'acquisition de la propriété a eu lieu le 28 septembre 1967.

L'Externat Médico-Educatif a ouvert le 15 Janvier 1968.

1-1-2 Etapes significatives depuis la création

La convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord de la France a été signée le 8 mars pour effet au 15 janvier 1968. La

convention avec l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes a été signée le 13 avril 1968 pour effet au 15 janvier 1968.

Au départ, ont été accueillis 12 enfants de 6 à 18 ans (garçons et filles) déficients mentaux "semi-éducables". L'évolution des effectifs s'est faite d'une façon progressive entre 1968 et 1972. En mai 1969, l'effectif agréé était de 60 places.

Un agrément a été obtenu en avril 1972 pour la création d'une section Empro de 24 places devant accueillir des jeunes filles de 16 à 20 ans "débiles profondes".

En décembre 1974, un agrément provisoire a permis de poursuivre l'accueil des jeunes filles jusqu'à l'âge de 25 ans en attendant l'ouverture du Centre d'Aide par le Travail à Cramoisy.

Depuis 1980, l'établissement est entièrement mixte.

De janvier 1986 au 5 août 1993, l'Externat accueille 50 enfants et adolescents : 30 places à l'EMP de 6 à 16 ans, et 20 places à l'Empro, de 14 à 20 ans.

A l'occasion de la révision de l'annexe XXIV, l'agrément est devenu :

E.M.E. de 50 places -mixte- accueillant des enfants et des adolescents de 4 à 20 ans déficients intellectuels avec troubles associés compatibles avec la vie collective.

1-2 Cadre institutionnel

L'Association "le Clos du Nid de l'Oise" est la personne morale détentrice de la personnalité juridique. Elle est l'employeur de l'ensemble des salariés. Tous les établissements sont régis en référence à la Convention Collective Nationale de 1966. Une convention spécifique, signée avec l'Education Nationale, permet à l'EME de recruter sous "contrat simple" un professeur des écoles qui assure l'enseignement spécialisé.

Le 30 juin 1975 était adoptée la loi N°75-534 d'Orientation en faveur des personnes handicapées, créant un véritable statut social de la personne handicapée et affirmant la nécessité de les intégrer à tous les aspects de la vie collective : scolarité, travail, loisirs. La loi 75-535 relatives aux institutions sociales et médico-sociales désigne les établissements concernés, instaure les schémas départementaux, les conditions d'agrément.

Les deux textes sont inséparables : l'un établit des droits et l'autre les modalités de fonctionnement. La loi 75-535 a été rénovée par la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002. Ce dernier texte instaure, entre autres, la mise en place de nouveaux documents concernant le suivi des jeunes et les relations entre l'enfant, la famille et l'établissement.

Le décret N° 89-798 du 7 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 fixe les conditions techniques d'agrément des établissements autour des besoins des individus.

Les 50 places de l'EME sont réparties comme suit :

- un semi-internat pour 45 enfants et adolescents constitué de deux sections :
 - une section d'éducation et d'enseignement spécialisé (EMP),
 - une section d'initiation et de première formation professionnelle (EMPRO)
- un Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) de 5 places pour un effectif de 10 à 12 jeunes : intervention de l'équipe en milieu scolaire sur la base de quatre demi-journées par semaine en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS), Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) ou Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

En janvier 2010, à l'occasion de la création d'un SESSAD, l'effectif global est modifié (passage de 57 à 58 prises en charges –pec-), ainsi que sa répartition, pour devenir :

- semi-internat de 48 places à temps plein
- 2 places à temps partiel pour 12 pec
- Suppression du SSEFIS dont les attributions sont reprises par le SESSAD

L'intégration sociale individuelle est favorisée par l'E.M.E., lorsqu'elle est possible, dans les ateliers d'arts plastiques, couture, stages en entreprise. Dans l'ensemble de l'établissement, une prise en charge alternée ou conjointe avec d'autres structures (Centre d'Aide Médico-Social Précoce (CAMS), Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), Hôpitaux de jour, de nuit, services spécialisés, foyers d'hébergement) peut être mise en place en référence au projet individuel.

1-3 Le cadre de vie

1-3-1 Les lieux de vie

Les locaux, composés d'une maison bourgeoise et de plusieurs préfabriqués disposés en forme de U, encadrent une cour intérieure plantée d'arbres et de jeux.

Le parc est un lieu ressource pour des ateliers comme le jardinage. Le tout compose un espace clos, un cadre contenant, rassurant, qui donne un caractère de sécurité et de calme.

La disposition de plain-pied des bâtiments préfabriqués facilite la communication entre les groupes et le début de l'autonomie dans les déplacements. Chaque lieu est clairement identifié. Les locaux sont fonctionnels, en rapport avec l'âge des enfants, des adolescents et à leurs différentes activités.

1-3-2 Les lieux de travail

Tout est fait pour que les conditions d'accueil et de travail soient les meilleures possibles. Les bâtiments sont clairs et bien entretenus. Enfants et personnels disposent d'un matériel adapté, rénové et entretenu, avec le souci de toujours répondre aux normes de sécurité. Cette conception d'un bon environnement "hôtelier" est un élément important pour que chacun se sente bien dans son lieu de vie ou de travail. C'est donc aussi un facteur d'efficacité dans l'accomplissement de notre mission.

1-3-3 L'environnement, les conditions écologiques

L'E.M.E. est situé au Hameau du Plessis Pommeraye à 3 kilomètres de Creil en direction de Senlis. L'ensemble est entouré d'un parc verdoyant qui offre un grand espace de jeu et des possibilités d'activités motrices favorables au développement psychomoteur.

1-4 Les populations accueillies

L'EME accueille des enfants et des adolescents des deux sexes de 4 à 20 ans, déficients intellectuels avec troubles associés compatibles avec la vie collective. L'effectif global est de 50 jeunes d'origine urbaine. Les dossiers des résidents, dont les parents sont ressortissants d'une caisse de retraite ayant participé au financement initial de l'institution, sont examinés en

priorité. Les origines des candidatures sont multiples :

- enfants déscolarisés en attente d'une place en institution,
- provenance du milieu scolaire, souvent après avoir suivi un cursus spécialisé (classe d'adaptation, suivi en CMPP),
- atteinte des limites d'une intégration scolaire, même adaptée, en particulier en cours de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté),
- enfants issus du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, pris en charge en hôpital de jour, et dont l'évolution permet d'envisager une structure comme la nôtre,
- venant d'autres établissements spécialisés :
 - suite au déplacement de la famille,
 - réorientation vers un établissement plus adapté,
 - après un parcours en EMP pour une entrée en EMPRO.

L'E.M.E. fonctionnant en semi-internat, tous les enfants et adolescents habitent la région sud de l'Oise dans un rayon de 20 à 25 Kms autour de Creil. Les transports quotidiens sont essentiellement organisés par l'Association. Ce sont des transports collectifs, communs à ses différents établissements. Des lieux de regroupement sont définis pour assurer le confort des résidents. Cette organisation complexe veille à ce que la durée de ces ramassages soit limitée et la sécurité assurée.

1-5 Evolution du statut des résidents

L'EME est situé dans l'Oise, dans le bassin creillois, au sud du département. Une observation sur plusieurs années nous montre que, pour certaines familles, les difficultés d'ordre économique sont de plus en plus prégnantes et amènent à multiplier les interventions des services sociaux de secteur, de prévention ou de protection judiciaire.

Ces raisons nous font constater une augmentation régulière du pourcentage de jeunes sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : environ 10% des résidents à ce jour. La responsabilité est donc partagée entre la famille, l'ASE (famille d'accueil, voire foyer de l'enfance) et l'établissement.

Pour certaines familles en difficulté, un Accueil Familial Thérapeutique est mis en place. Nous notons également une augmentation du nombre de jeunes dont les difficultés socio-familiales et les conséquences de carences éducatives qui peuvent en découler viennent s'ajouter à la déficience intellectuelle. Ces situations, comme celles de déscolarisation totale, sont considérées comme des "urgences sociales" et sont, à ce titre, et en accord avec la M.D.P.H., examinées de façon prioritaire.

II - MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

2-1 Procédure d'admission et origine des candidatures

La procédure d'admission représente le premier contact de l'enfant et sa famille avec l'institution, et la première étape de son parcours individuel. C'est dire l'importance de cette démarche où les souhaits et les aptitudes sont évalués afin de préparer le projet le mieux adapté. Le processus est le suivant :

- Le dossier de candidature est adressé à l'établissement par la MDPH. Examen de la candidature par l'équipe de "coordination" : directeur, psychologue, chef de service, assistante sociale ; éventuellement rencontre avec l'équipe éducative précédente.
- Convocation de la famille et de l'enfant deux temps :
 1. entretien avec le directeur puis visite de l'établissement,
 2. entretien avec le psychologue, le chef de service et l'assistante sociale.
- Réponse adressée à la famille :
 - entrée
 - attente de place disponible
 - réexamen du dossier de candidature par la MDPH

C'est au cours des différentes rencontres, et de façon progressive pour une meilleure perception de l'établissement par les familles, que les informations et documents de référence sont présentés.

L'agrément de l'EME l'autorise à recevoir de jeunes déficients intellectuels dont le degré de difficultés est important. On peut classer en trois catégories les origines des handicaps présentés :

- *handicap mental d'origine organique*
 - génétique (trisomie 21 en particulier),
 - accidents néonataux, encéphalites.
- *handicap mental résultant de troubles psychiatriques*
 - psychoses, qui devront toutefois avoir été l'objet d'un traitement spécifique et être "stabilisées".
- *handicap mental résultant de carences psychoaffectives*
 - carences éducatives, situation d'abandon, de maltraitance.

Certains des enfants accueillis cumulent ces handicaps. Les problèmes de comportement ont provoqué pour la majorité d'entre eux l'échec scolaire et l'exclusion. L'aggravation du contexte social général tend à augmenter le nombre de ceux qui allient handicap organique, troubles psychiques et difficultés sociales.

Nous ne pouvons accueillir d'enfants atteints de psychoses graves non stabilisées ou présentant des troubles du comportement incompatibles avec la vie en collectivité. L'enfant, même en grande difficulté, doit pouvoir tirer

bénéfice de la structure. Il doit donc avoir, soit la capacité, soit un minimum de potentiel que nous tenterons de développer.

En ce qui concerne la partie scolaire et professionnelle, le concept est le même. L'enfant doit, soit posséder des acquis, même très faibles (nous accueillons des jeunes de niveau pré-scolaire, certains sans langage oral ou écrit construits), soit laisser augurer d'un potentiel avec lequel nous pourrions travailler. Nous ne pouvons en effet dissocier la question de l'admission de celle de l'orientation. L'identité éducative, scolaire et professionnelle, en particulier à l'EMPRO, reste le "fil conducteur" du projet. Une trop grande dispersion conduirait à ne plus pouvoir remplir notre mission d'insertion.

2-2 Objectifs et finalités de la prise en charge

L'établissement accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels, orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), tous capables de préapprentissage simples. Cette notion de "progrès possible" doit sans cesse guider notre action.

Une institution à vocation médico-éducative doit justifier, par sa pratique, la ligne de travail exposée dans son projet. La cohérence de l'action est indispensable. Pour ce faire, il est primordial que l'équipe adhère au projet global. Chacun, selon son rôle et sa fonction, en est partie prenante. Ce projet, qui s'applique à tous, devient un code commun, un point de repère collectif, nécessaire du fait de la mouvance et de la multiplicité des intervenants.

Les objectifs de notre action peuvent se résumer en quatre points essentiels :

- 1 -rechercher, de façon permanente, l'épanouissement et l'équilibre psychoaffectif des enfants et adolescents,
- 2 -développer leurs possibilités manuelles, physiques et intellectuelles, en adaptant à chacun, selon ses difficultés, un rythme de progression,
- 3 -responsabiliser et rendre les jeunes plus autonomes, dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- 4 -les préparer à "l'après EME", quelle que soit l'orientation retenue finalement.

Ces lignes directrices de notre action étant tracées, il convient de définir les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement pour atteindre ces objectifs.

L'offre de prestation de l'établissement doit être identifiable et compréhensible, tant pour l'enfant que pour sa famille.

C'est la raison pour laquelle plusieurs documents leur sont remis et le projet global de travail présenté dans un livret de suivi individuel nommé **Projet Educatif Individuel (PEI)**. Ce livret est le lien entre l'enfant, la famille, l'institution et les partenaires éventuels. Elaboré à partir des demandes

initiales et des besoins repérés, il entre en fonction **après la première synthèse.**

Le projet est présenté à l'enfant et sa famille par l'éducateur référent et le chef de service responsable. Il est consultable à tout moment par toute personne directement concernée. Chaque enfant se voit, dès son arrivée, désigner un **référent**, membre de l'équipe éducative. Sous la responsabilité du chef de service, il veille au suivi des objectifs et a une vision globale de la prise en charge. Il participe à l'évaluation du parcours de l'enfant et est un interlocuteur privilégié pour la famille.

L'action éducative est centrée sur la mise en place, pour l'enfant ou l'adolescent, d'un milieu protégé et d'un cadre structurant à même de favoriser son développement. Il s'agit, non seulement de pourvoir à un accueil, mais aussi de répondre à des besoins quotidiens ou à des soins nécessités l'état de l'enfant.

2-3 Exercice de la mission

Deux sections composent l'Externat :

- l'Externat Médico-Pédagogique (EMP) ayant pour objectif l'enseignement général (au sens : large,) l'éducation,
- l'Externat Médico-Professionnel (EMPRO) visant les apprentissages pré-professionnels

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de permettre aux résidents de développer au maximum leurs possibilités, en proposant une situation de préapprentissage, voire d'apprentissage, avec des progressions adaptées. Les activités sont organisées par atelier, classe, ou selon des thèmes bien spécifiques. Chaque résident est inscrit et participe selon ses capacités : classe, sport, travaux manuels, enseignements techniques, ainsi qu'à des activités dont l'approche est culturelle ou artistique.

Les enfants et adolescents sont répartis dans les différents groupes en fonction de leur âge, de leur autonomie et du niveau de leurs acquisitions (motrices, sensorielles ou intellectuelles).

Les jeunes sont répartis en trois groupes assurant une fonction d'accueil et d'appartenance stable, relayés par des groupes dits "d'activités" où l'on tente de créer les conditions de l'autonomie individuelle. Ces activités sont définies à partir des différents projets individuels en regroupant les besoins de plusieurs enfants.

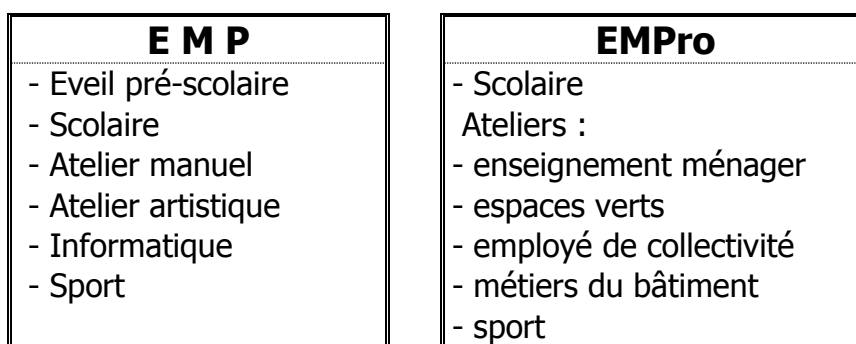
Compte tenu des impératifs de fonctionnement, nous sommes amenés à effectuer des choix au niveau des activités proposées. Les activités d'apprentissage, d'éveil, le scolaire se déroulent, du moins pour les plus jeunes, de préférence sur la matinée, les après-midi étant réservés aux activités d'expression, aux activités ludiques. Nous cherchons à proposer à chaque enfant un éventail d'activités sur la semaine.

Chaque membre de l'équipe participe donc au soin et à l'éducation des jeunes à partir :

- d'un groupe de vie quotidienne,
- de sous-groupes à valeur pédagogique, fonctionnant le matin et l'après-midi : activités d'ateliers, d'apprentissage et d'éducation,
- d'une ou plusieurs activités à l'intérieur de l'établissement et, dans certains cas, activités se déroulant à l'extérieur, dans des lieux de loisirs des villes environnantes (bibliothèque, gymnase, piscine).

L'accès à l'apprentissage n'est pas immédiat, et il faut d'abord favoriser l'expression individuelle qui permet à l'enfant de s'exprimer, étape indispensable du processus d'acquisition des connaissances. Celles-ci pourront ensuite être utilisables dans la vie quotidienne, et favoriser le développement du langage oral ou écrit.

Schéma des principaux ateliers



-
- Les activités communes aux différentes sections

La CLASSE

La finalité de la classe est de faire progresser le niveau scolaire de chaque jeune. Le cadre doit donc être avant tout rassurant et valorisant pour des enfants ayant rencontré de grandes difficultés. On travaille les pré-requis, mais aussi la capacité à raisonner, les méthodes de travail qui vont amener à plus d'autonomie et une meilleure intégration dans la vie sociale.

Le premier objectif est d'apporter des réponses différentes aux impasses des jeunes face aux exigences scolaires traditionnelles. Le second consiste à consolider les acquis et développer le potentiel de chacun.

L'enseignement scolaire est totalement intégré à la prise en charge éducative globale. Les apprentissages fondamentaux sont abordés au travers d'échanges auxquels s'ajoutent les apports pédagogiques. Notre établissement possède une classe unique qui accueille des jeunes de 10 ans à 20 ans, présentant des pathologies diverses. Ils sont issus de l'école primaire, de Clis (Classe d'Intégration Scolaire) ou de SEGPA (Section

d'Enseignement Général ou Professionnel Adapté). Ils ont souvent subi un échec scolaire massif, avant leur orientation à l'EME.

La classe fonctionne par groupe alterné sur la journée. L'enseignement spécialisé prend en compte l'hétérogénéité des niveaux de compétences, tout en veillant à respecter les difficultés, les besoins, le rythme, la personnalité et les intérêts de chaque élève dans un même groupe, afin de les aider à mieux appréhender les apprentissages scolaires. Une intégration en classe nécessite, au préalable, une évaluation du niveau de compétences scolaires.

Les modalités de la prise en charge éventuelle se décident en réunion de synthèse, en accord avec l'équipe pluridisciplinaire.

Le travail sera axé sur la consolidation de ses acquis, afin de lui redonner confiance, l'envie d'apprendre en lui prouvant qu'il peut réussir. Une fois ces conditions réunies, il s'agira de le conduire vers de nouveaux apprentissages. Les enseignements proposés en classe font référence aux "programmes de l'école primaire", sont ceux du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2 = GS, CP, CE1) et ceux du cycle des approfondissements (cycle 3 = CE2, CM1, CM2).

Les domaines disciplinaires enseignés sont essentiellement la lecture, l'écriture, le langage oral, les mathématiques, la géométrie, les repères spatio-temporels, la connaissance du monde environnant. De plus, l'élève est amené à acquérir des savoirs êtres et des savoirs méthodologiques.

La classe, en tant que lieu d'apprentissages scolaires, participe à faire progresser l'élève, à lui permettre d'accéder à plus d'autonomie dans la réflexion, tant nécessaire à la construction de sa personnalité.

C'est aussi le lieu de l'apprentissage de la vie en collectivité et de la responsabilité.

Les supports utilisés sont l'informatique, l'audiovisuel, le matériel pédagogique, les jeux éducatifs, les fichiers, la bibliothèque. L'enseignante suit les projets des jeunes en intégration scolaire à l'extérieur (SEGPA, UPI, CLIS), certains d'entre eux venant également en classe.

Le SPORT

Cette activité participe au développement de la personnalité dans son ensemble. Le sport permet de développer les potentialités motrices nécessaires à la santé et à l'hygiène de vie. Il permet aussi de valoriser sa propre image, d'atteindre un niveau d'autonomie et de responsabilité. C'est donc aussi un facteur d'intégration sociale.

Atelier ESTHETIQUE

L'objectif principal de cet atelier est le développement de l'autonomie. Cela débute par la capacité des jeunes à s'occuper d'eux-mêmes, à prendre soin d'eux, en particulier par les habitudes d'hygiène (se laver les dents, les mains, brosser les ongles). Cela contribue à découvrir et valoriser son image

à ses propres yeux (soins des cheveux), mais aussi aux yeux des autres. Savoir se coiffer, s'habiller avec des vêtements de leur âge, sentir bon. Il est important de connaître les produits pour les soins et d'apprendre les techniques d'application (crème, déodorant, vernis, parfum...).

INFORMATIQUE

Depuis 1986, l'E.M.E. utilise l'informatique en pédagogie. Des résultats très sensibles ont pu être observés quant à l'intérêt de cet outil vis-à-vis des apprentissages pré-scolaires et scolaires.

L'équipement de la classe est multi machines, ce qui nous permet d'utiliser des logiciels variés et appropriés. Cette nouvelle technologie est utilisée régulièrement chaque semaine en petits groupes. La moitié de l'effectif de l'E.M.E. est concernée. Nous envisageons l'informatique comme moyen d'apprentissage, mais aussi comme une aide supplémentaire à la communication.

L'ordinateur est vécu, non pas comme un outil seulement lié au travail scolaire, mais surtout comme un outil ludique qui nous permet :

- d'obtenir un éveil à la curiosité,
- de susciter la discussion,
- d'augmenter la durée de concentration,
- de favoriser la motivation de l'enfant.

2-3-1 L'EMP

ACCUEIL DE GROUPE

Lors du temps d'accueil, de 8 h 30 à 9 h 30, il nous a semblé important, pour garder l'identité du groupe, qu'un accueil spécifique ait lieu au moins une fois par semaine. Ce temps a lieu le lundi matin de 9 h 30 à 10 h 30, avec l'ensemble du groupe et l'ensemble de l'équipe éducative. Il s'agit d'un temps d'informations sur les événements marquants de la semaine à venir.

Mais il s'agit également d'un temps où les enfants travaillent la date, le temps, le menu et leur emploi du temps. L'objectif est de permettre aux enfants d'apprendre à se repérer dans le temps et l'espace.

EVEIL PRE-SCOLAIRE

La mise en place de méthodes pédagogiques appropriées permet de faire progresser, renforcer les connaissances et reconnaître les jeunes comme "élèves" pouvant apprendre. L'éveil pré-scolaire est un tremplin à une éventuelle intégration en classe.

L'activité repose sur plusieurs axes :

- La socialisation : permettre à l'enfant de s'affirmer, connaître son nom et son prénom. Partager des projets collectifs, apprendre à dialoguer,
- La communication : apprendre à structurer son langage, s'initier à l'écrit,

- Le repérage dans le temps.

Les activités sont basées sur : la structuration spatiale, l'orientation temporelle, les exercices graphiques, l'initiation à la notion de quantité. Toutes ces approches s'effectuent par le biais d'exercices pratiques : dessin, comptines, écriture, notions de mesures, de rythme, de lexique adapté. Les enfants et adolescents sont répartis en groupes de niveau. Les séances regroupant trois ou quatre enfants permettent d'apporter à chacun une aide individuelle.

Atelier EXPRESSION CORPORELLE

L'objectif principal de cet atelier est de permettre aux enfants de développer la perception de leur corps par le biais du jeu et de l'échange. Il s'agit de développer les repères dans l'espace, la connaissance du schéma corporel, le respect des règles et développer leur motricité globale. Nous travaillons également la compréhension verbale, le respect des consignes, la mémorisation, la concentration, la confiance en soi et les capacités d'attention.

EVEIL

L'objectif est de développer les possibilités de compréhension, de langage et l'enrichissement du vocabulaire. Nous amenons les jeunes à prendre conscience de leur environnement, à s'interroger sur les choses qui les entourent. Pour cela nous travaillons sur des thèmes variés, tel que l'alimentation, l'apprentissage de l'heure, les saisons, le code de la route...

Atelier CONTE

L'objectif principal est de permettre un travail interactif entre le conteur et les enfants afin d'enrichir leur créativité et leur imaginaire. En effet, le conte, riche en symboles et fortement imagé, permet aux jeunes de se situer entre représentation des choses et représentation des mots.

Ainsi l'enfant qui éprouve souvent des excès d'angoisse, de crainte et d'abandon pourra, par le biais du conte et des mots, exprimer ses émotions. Le but est de travailler la mémorisation, la compréhension, l'attention, les émotions, le langage, les échanges, les interactions.

Activité JEUX de SOCIETE

Les jeux de société amènent les enfants à partager une activité avec d'autres. Ils prennent conscience des contraintes d'un jeu collectif et de l'intérêt du respect des règles (être attentif pour comprendre les consignes, attendre son tour pour jouer). L'usage d'un vocabulaire précis et adapté représente aussi un objectif.

L'activité de la main est une compétence motrice qui, par le biais de la maturation sensorielle va permettre le développement de l'intelligence.

L'acquisition des compétences motrices permet de développer l'activité mentale. Par le biais des ateliers manuels décrits ensuite, nous travaillons

sur l'acquisition d'apprentissages tel que l'autonomie, la coordination, la compréhension verbale, la minutie, l'attention, le plaisir de construire, la propreté, le rythme (lenteur, précipitation), la logique.

Atelier GRAPHISME

Chez l'enfant handicapé, le graphisme s'acquiert lentement, il est complexe et met en jeu de nombreux paramètres. L'objectif est de permettre aux enfants de développer leur motricité fine, leur perception et donc de construire leur schéma intellectuel. Par le biais du graphisme, nous travaillons les concepts de base (formes, couleurs...), la motricité fine, les repères spatio-temporels, la minutie, la coordination oculo-manuelle, la discrimination visuelle, le rythme (précipitation, lenteur), le respect des consignes, la logique.

Atelier MODELAGE

Cet atelier a pour objectif de développer la motricité fine et la créativité. Par le biais de cet atelier, nous travaillons la minutie, la coordination des gestes et du regard, le plaisir de créer, la concentration, le respect des consignes, l'autonomie. Nous réalisons de petits objets pouvant être ramenés à la maison et permettant une satisfaction personnelle.

Atelier PEINTURE

L'atelier peinture a pour objectif de développer la motricité fine à l'aide d'un support ludique. Il concerne des jeunes ayant des difficultés graphiques. Par le biais de la peinture, nous travaillons : la maîtrise des gestes de la main, l'apprentissage des couleurs de base, la réalisation de consignes simples, certains concepts de base (à l'intérieur, à l'extérieur, en haut, en bas, à côté, ne pas dépasser...).

Atelier ARTS PLASTIQUES

L'objectif de cet atelier est d'apprendre aux jeunes la technique des arts plastiques par l'expérimentation de différents outils (crayon de couleur, feutre, fusain, peinture, craie, aquarelle) et de différents supports (papier, carton, bois, tissu...). Ils apprennent à observer différemment ce qui les entoure et le retranscrivent sur papier. Nous travaillons les proportions et les couleurs afin de respecter la réalité du modèle, grâce à des fiches techniques détaillées qui décomposent les différentes étapes entre le trait, la mise en couleur et l'encadrement. Cet atelier permet d'affiner leur esprit d'analyse et de développer leur créativité.

JEUX EDUCATIFS

Cet atelier nous permet de faire un travail plus individualisé et de cibler les besoins de chaque jeune. Par le biais de jeux éducatifs tels que : encastrement, enfilage de perles, tri, laçage. Les objectifs sont identiques à l'atelier modelage.

2-3-2 L'EMPro

Atelier « METIERS DU BÂTIMENT »

On y élabore un travail avec des indicateurs thérapeutiques, avec des thèmes donnés par l'éducateur technique spécialisé qui peuvent déboucher sur la fabrication de "quelque chose" de fini, qui est une première approche de la matière. L'enfant, par sa réalisation, participe aussi à un ensemble collectif qui peut être montré, exposé dans l'institution. Les objectifs sont également tournés vers l'orientation professionnelle et la mise au travail, en intégrant les notions de ponctualité, d'autonomie, de durée mais aussi le respect du matériel et des autres.

Le travail s'effectue par une approche de techniques plus spécialisées comme la menuiserie, la peinture, des éléments de base de maçonnerie, et de l'entretien courant.

L'éducateur a le souci d'approfondir les connaissances en vue de stages d'insertion ou de sortie définitive de l'établissement. Les jeunes se voient confier quelques chantiers à l'intérieur de l'institution pour la mise en pratique des techniques.

Atelier EMPLOYE DE COLLECTIVITE

Cet atelier a pour but de sensibiliser et préparer à toutes les tâches requises en collectivité dans le cadre de l'orientation (cantine municipale, ESAT), ainsi que de développer l'autonomie par :

- apprentissage du ménage, mise et débarrassage de table,
- lavage et repassage.
- dans le cadre de la couture, c'est aussi l'utilisation de la machine à coudre.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la présentation et l'hygiène, si importants pour ce type d'activité, mais également pour l'image de soi,

Atelier ENSEIGNEMENT MENAGER

Cet atelier prépare à une orientation vers des "métiers de bouche", mais aussi l'apprentissage du goût alimentaire. Il permet également de faire face à des contraintes quotidiennes de vie sociale : savoir élaborer un menu, faire des courses, confectionner un repas.

Certains sont susceptibles de suivre un apprentissage réel, d'autres n'y abordent que des notions de préapprentissage. Chacun, en fonction de son degré d'évolution scolaire, tient son cahier qui retrace les éléments de sa progression et où il consigne des recettes. Une fois acquises les notions les plus élémentaires, le travail devient exigeant pour la préparation à la sortie. L'aspect thérapeutique d'un atelier cuisine est très important dans la régulation des comportements alimentaires, particulièrement pour :

- des enfants mangeant peu, et qui acceptent dans un premier temps de toucher, manipuler, préparer les aliments, puis goûter et manger ce qu'ils ont fait,
- des enfants "boulimiques" qui doivent accepter de savoir attendre, prendre du plaisir à préparer le plat avant de le manger, ne pas se précipiter. Il s'agit de les aider à apprendre qu'un plaisir peut être différé.

Atelier ESPACES VERTS

Il s'agit d'amener chaque adolescent à travailler avec plus de rythme, à renforcer ses connaissances de l'outillage et des plantes, à utiliser des machines motorisées (tondeuse, taille-haie, débrousaieuse). C'est un atelier à vocation pré professionnelle qui vise à préparer l'intégration dans un ESAT ou dans le milieu ordinaire.

L'éducateur affine les premières acquisitions des enfants qu'il accueille.

Il recherche une plus grande autonomie et les responsabilise en leur proposant des programmes de travail. Les techniques enseignées trouvent une application pratique au travers l'entretien des espaces verts de l'établissement.

Pour les plus démunis, si l'objectif de productivité n'est pas recherché, cet atelier leur permet de vivre une ambiance de travail et d'approcher les exigences qui s'y rattachent.

Atelier VIE SOCIALE

Cette activité prépare les jeunes au monde extérieur et aux démarches qui s'y rapportent. Différentes pistes sont exploitées : comprendre et remplir des documents administratifs, travailler sur l'état civil, connaître et gérer l'Euro, découvrir les bases de l'instruction civique, prendre des repères pour la gestion de l'espace et du temps.

L'autonomie est abordée dans la démarche avec des mises en situation, sous forme de jeux, des exercices d'expression orale. Ponctuellement, des intervenants apportent des informations complémentaires sur un thème particulier, comme des notions de code de la route ou de sécurité.

Le travail porte aussi sur le projet de chaque jeune avec une approche et des visites de différents établissements (ESAT, CFA)

2-3-3 La scolarisation

La scolarisation doit s'entendre dans un sens large : l'accompagnement des jeunes dans la découverte de leurs potentialités d'apprentissage. L'école maternelle peut être l'occasion d'une intégration. C'est à cet âge qu'elle peut avoir un sens important pour l'enfant et qu'elle peut être le mieux réalisée. On ne peut se situer au niveau du maintien à l'école seulement par souci de normalisation. Il faut que l'enfant puisse s'adapter aux conditions de vie et de travail à l'école ordinaire.

L'enfant présentant des difficultés cognitives ne peut exploiter au mieux son intelligence. Certains enfants ne peuvent appréhender les apprentissages en dehors d'acquisitions très concrètes, ce qui limite l'approche du scolaire.

2-3-4 Les orientations après l'EME

Dès l'âge de 18 ans, le processus d'orientation des jeunes après l'EME se met en place. Au cours d'un entretien "d'orientation", la famille et le résident expriment leurs souhaits.

L'assistante sociale, chargée de la constitution des dossiers, des recherches d'établissements et de l'organisation des stages, fait une proposition d'orientation sur la base du bilan médico-éducatif. Au fil des rencontres et des évaluations faites par l'EME et les équipes des possibles établissements d'accueil, le choix de destination se précise. La décision finale reviendra, de toute façon, à la famille.

Au 19 ans du jeune, le dossier administratif d'orientation est constitué. Il devra comporter l'indication du futur statut. Plusieurs solutions sont possibles :

En établissement

- Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- Atelier Protégé (AP)
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer Occupationnel (FO)
- Etablissement de soins

Milieu ordinaire de travail

- dans une structure collective,
- chez un artisan

Retour dans le milieu familial

A noter : l'attente d'une place disponible en institution peut amener le résident à séjourner à l'EME au delà de l'âge de vingt ans, dans le cadre de l'amendement "Creton".

2-3-5 Les séjours extérieurs

Ces séjours peuvent se dérouler dans une structure différente de l'établissement, en dehors des vacances scolaires. Des groupes de niveau sont constitués par l'équipe éducative, et les lieux du futur séjour sont retenus en fonction de leur apport pour le groupe retenu. Ces périodes permettent aux enfants d'utiliser, dans un environnement différent, les acquisitions faites tout au long de l'année.

C'est aussi, pour l'équipe, un champ d'observations et d'informations riches d'enseignements sur le comportement des jeunes dans un cadre inhabituel. Sauf contre-indication médicale majeure ou troubles incompatibles avec le projet, les séjours font partie intégrante de la prise en charge.

2-3-6 Les vacances

Les vacances sont la période pendant laquelle l'établissement suspend son fonctionnement. Elles répondent à deux critères essentiels :

- a) la mission de l'établissement implique d'assurer une prise en charge sans provoquer de rupture avec le milieu familial, quand il existe,
- b) les périodes retenues sont toujours situées en même temps que celles du département de l'Oise pour permettre aux enfants de retrouver les frères et sœurs ou, pour les parents, d'organiser les vacances familiales.

Il est à noter que le statut de l'établissement (réalisation de 208 jours d'ouverture) entraîne pour les enfants une quantité moindre de vacances qu'à l'Education Nationale (environ de moitié).

2-3-7 Les repas

Les repas sont un des moments privilégiés de la prise en charge. Les jeunes y sont encadrés par les éducateurs qui prennent leurs repas aux tables des enfants en essayant, selon les effectifs, d'être un adulte par table. Cela permet de gérer au mieux la tenue et les conduites alimentaires des enfants. Le repas est un lieu idéal pour établir et développer la relation éducative.

2-4 Relations avec les familles

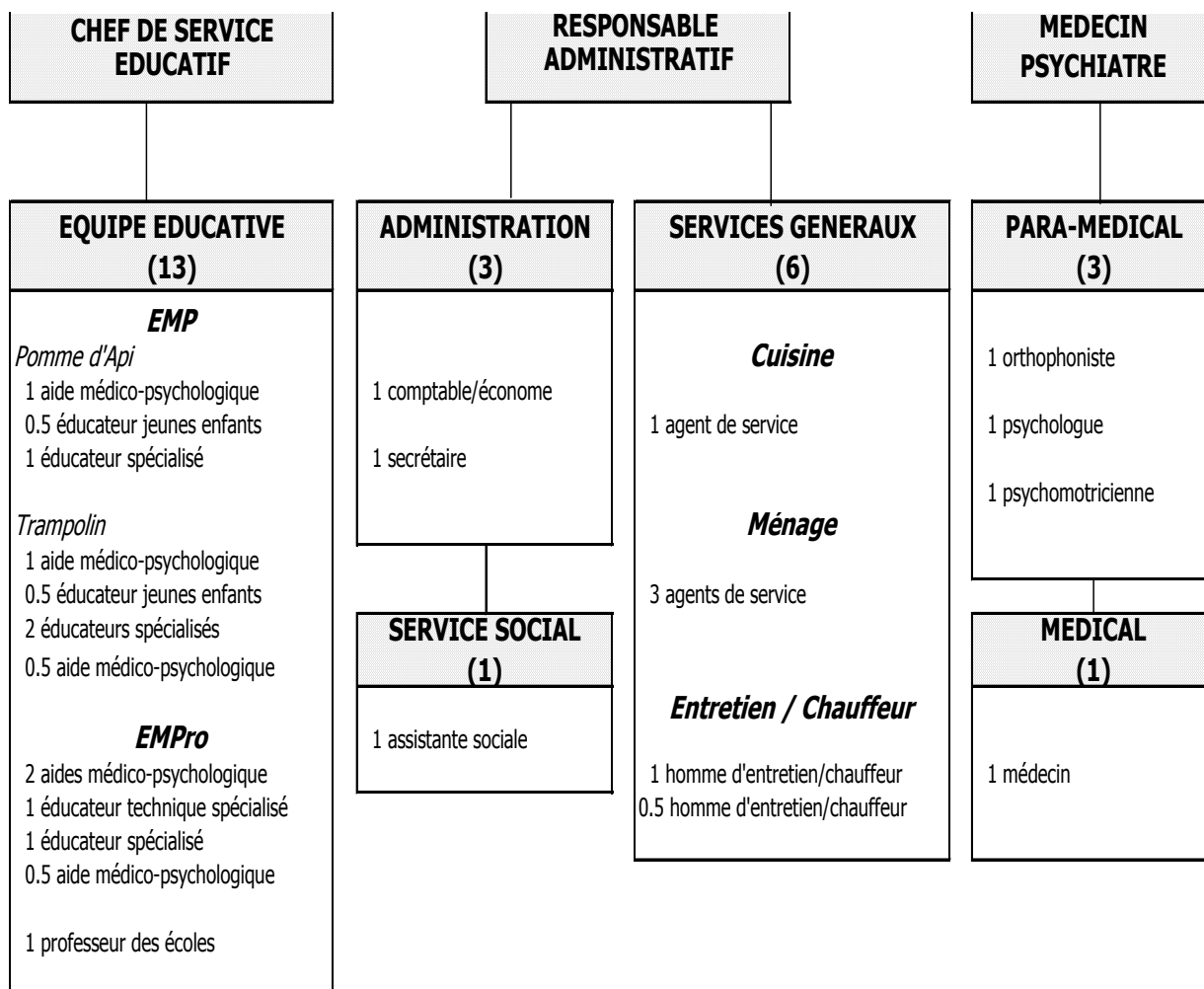
De nombreuses opportunités favorisent les rencontres, à notre initiative ou à celle des familles. Elles peuvent nous contacter sans difficulté, quel que soit l'interlocuteur souhaité. Tout est mis en oeuvre pour faciliter les échanges et la circulation de l'information :

- les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par courrier,
- deux fois par an pour chaque section, la réunion médico-éducative permet aux familles de rencontrer l'ensemble des intervenants,
- un premier rendez-vous avec le référent de l'enfant est pris après environ trois mois de présence, à la suite de la "synthèse d'entrée", avec présentation du projet individuel (PEI),
- rendez-vous de bilan après chaque synthèse annuelle,
- rencontres préparatoires à l'orientation,
- à l'occasion de manifestations festives (fête de fin d'année).

III – PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURE DE REFLEXION

3-1 Les ressources humaines

3-1-1 Organigramme

Effectif théorique : **30 salariés**

3-1-2 Les équipes de l'EME

L'équipe de DIRECTION

Composée du directeur, du responsable administratif du médecin-psychiatre, du chef de service éducatif, elle se concerte pour les problèmes relevant de l'application du projet institutionnel, de certains aspects de la gestion du personnel, des relations entre l'EME et son environnement. Au delà des orientations propres à l'établissement, cette équipe travaille dans le cadre de la mission associative.

L'équipe EDUCATIVE

Composée de treize personnes, sous la responsabilité du chef de service, elle regroupe des qualifications diverses (aides médico-psychologique, éducateur technique spécialisé, éducateurs spécialisés, professeur des écoles), mais tous les intervenants partagent de manière égale la responsabilité de l'application du projet ou de l'animation d'un groupe. Cette co-responsabilité dans l'exercice de la mission est un facteur de cohésion, d'entraide, et surtout de cohérence d'équipe. L'accompagnement éducatif inclut le repas de midi que les encadrants prennent en compagnie et à la table des enfants.

L'équipe MEDICALE

Les médecins, et plus particulièrement le médecin psychiatre, sont les garants de l'ensemble des soins donnés aux enfants et aux adolescents. Le médecin généraliste assure une surveillance générale des conditions sanitaires d'accueil en collectivité (vaccinations, état de santé général). Elle reçoit les familles pour expliciter la situation médicale de chaque enfant. Elle les sollicite pour les examens complémentaires nécessaires et est donc en lien direct avec les intervenants extérieurs.

L'équipe PARAMEDICALE

Les prises en charge thérapeutiques sont assurées par :

- a. Un **médecin psychiatre**, responsable de l'équipe dont il assure la supervision et la coordination du travail, décide des prises en charges, reçoit les enfants ou les familles lors des entretiens individuels. Il est l'interlocuteur privilégié des instances médicales extérieures. Outre les consultations, il participe aux entretiens de pré-admission.
- b. Une **orthophoniste** (1/2 temps), pratiquant des bilans et des prises en charge rééducatives et thérapeutiques avec, dans certains cas, un travail plus spécifique sur l'apprentissage de la lecture.
- c. Une **psychologue**, pratiquant des bilans psychologiques, des prises en charge et des entretiens de soutien des enfants, ainsi qu'une aide aux équipes éducatives.

- d. Une **psychomotricienne** (temps plein), pratiquant des bilans de psychomotricité et des prises en charge à la fois rééducatives et thérapeutiques. Un travail autour de la relaxation et de la psychomotricité fine est réalisé en collaboration avec l'équipe éducative

Les différents bilans (psychologiques, psychomoteurs, orthophoniques) permettent d'apporter un éclairage sur les capacités de l'enfant à un moment donné, d'orienter les prises en charge et de mieux préciser la forme et la durée des séances de soutien. Ils sont établis :

- à l'arrivée de l'enfant,
- dans une perspective de réorientation,
- pour des besoins spécifiques.

Le SERVICE SOCIAL

Ce service, animé par l'assistante sociale, répond aux missions suivantes :

- a) rôle dans le processus d'admission (relations avec : la MDPH, les équipes qui adressent le dossier de candidature, les services sociaux de secteur),
- b) suivi des familles qui peuvent l'interpeller directement, tout comme les équipes médico-éducatives, dans le cadre d'entretiens à l'IME ou de visites à domicile,
- c) relations avec les différents services sociaux,
- d) recherche d'établissements et constitution des dossiers d'orientation,
- e) suivi après la sortie de l'EME lorsqu'il s'agit du milieu ordinaire,
- f) rôle dans le suivi financier des frais de séjour.

L'Assistante Sociale représente l'établissement dans le cadre de l'Action d'Insertion Professionnelle (AIP), structure fonctionnant en partenariat avec la DDASS, les autres établissements spécialisés, l'AGEFIPH, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Oise. L'objectif est la recherche de solutions alternatives de placement en milieu ordinaire pour des jeunes sortant d'EMPRO.

L'équipe ADMINISTRATIVE

Le service administratif est constitué de deux pôles :

- la comptabilité chargée du suivi du budget, de la gestion du personnel et de la mise en forme des dossiers administratifs à élaborer,
- le secrétariat, chargé de l'accueil, qui assure les relations avec les familles, les organismes de prise en charge, le suivi des frais de séjour.

Les SERVICES GENERAUX

L'ensemble de ces services, soit 6 personnes, contribue au bon fonctionnement de l'établissement dans le domaine des transports qu'ils assurent et celui de l'entretien. En effet, pour garantir la meilleure prise en

charge, il faut que les enfants évoluent dans un cadre de vie agréable et sécurisé. C'est à ce niveau qu'interviennent tous les personnels des services généraux de l'établissement.

Il est indispensable, pour ces personnels, de bien considérer le milieu dans lequel ils travaillent, et de garder toujours à l'esprit les causes de la présence des enfants dans l'établissement et l'adaptation nécessaire de chaque technicien à un milieu à vocation soignante et éducative.

En ce qui concerne le service de restauration, les repas sont servis selon le système dit de "liaison froide" Etablissement et Services d'Aide par le Travail de l'Association. Le personnel de cuisine est donc restreint.

3-1-3 Les outils de l'établissement

Pour le bon fonctionnement d'une structure, il est indispensable de disposer de documents de référence qui permettent à chacun de se repérer dans le cadre général, mais aussi, pour l'institution elle-même, de pouvoir répondre aux exigences administratives. Il convient donc d'élaborer des outils simples, compréhensibles et efficaces sans que le poids de la procédure ne limite par trop le dynamisme et la créativité indispensables à l'évolution de tout projet. On trouvera ci-après quelques exemples :

Administration : cahier de présence des enfants, cahiers de sécurité, relevé des accidents du travail, gestion du temps de travail quotidien du personnel, documents de suivi budgétaire. Soit tout ce qui concerne l'organisation du travail, de la santé et de la sécurité.

Educatif : cahiers de liaison entre services permettant la transmission quotidienne des informations :

- le dossier individuel qui comprend, entre autres, les comptes-rendus de synthèse, est consultable sur place (ne peut sortir de l'établissement),
- le PEI, archivé dans le bureau des chefs de service.

Ces documents sont consultables par les professionnels concernés directement par la prise en charge, par l'enfant et la famille.

Médical : le dossier médical, qui appartient au résident, est détenu par le service médical sous la responsabilité du médecin, et n'est consultable par aucun autre service afin de respecter le secret médical.

La gestion des ressources humaines : Nous fonctionnons dans le cadre de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966. Les diverses négociations dans le cadre de la mise en place des lois « Aubry » portant sur la réduction et l'aménagement du temps de travail nous ont

conduit à instituer un système d'annualisation du temps de travail. Le personnel réalise donc une moyenne de 35h par semaine. Pour une meilleure gestion, l'ensemble des établissements de l'Association dispose d'un système de badgeage.

3-1-4 Les services du siège de l'association

Dans la période de mutations sociales profondes que l'association a connu de part le passé et qu'elle connaît aujourd'hui encore, la gestion d'une telle structure est devenue au fil du temps de plus en plus complexe. On ne pouvait la réduire à la simple dimension de « l'administration des hommes et des choses », il a donc fallu, compte tenu de cette nécessaire évolution, donner à l'association une dimension d'entreprise sociale, gérée comme tout autre entreprise du secteur marchand, en tenant compte bien entendu, des spécificités qui lui sont propres.

L'association est sans cesse confrontée à des situations nouvelles et imprévues face auxquelles il ne s'agit pas de disposer de réponses préconstruites et générales, mais au contraire, où elle doit faire preuve de capacités de gestion, de diagnostic, d'analyse, d'adaptation, d'innovation mais aussi d'animation. Ainsi, il est devenu indispensable de mettre en place une véritable palette de services spécialisés, regroupés au Château Sourvière à Cramoisy, siège de l'association. L'organisation administrative, comptable et financière du siège au travers de la spécificité de ses différents interlocuteurs, se présente de la manière suivante :

- **Le service du personnel** valide toutes les données nécessaires à la réalisation de la paie et effectue tous les documents s'y rattachant. Il est le garant du respect des dispositions de la convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
- **Le service juridique** travaille en étroite collaboration avec le service du personnel sur l'actualisation de la législation et sur l'application du droit du travail.
- **Le service formation continue** est chargé de mettre en place, planifier et réaliser le plan de formation des établissements et services de l'association.
- **Le service comptable** vérifie et valide la comptabilité générale des établissements et services.
- **Le service facturation** établit en fonction des états de présence la facturation des prix de journée aux différents organismes et renouvelle les prises en charge.

- **Le service technique** supervise les contrats d'entretien et d'assurance, la réalisation des gros travaux effectués dans le cadre des investissements. De même, il gère le parc automobile de l'association.
- **Le service achats** commande les matières premières nécessaires à la confection des menus. Il est responsable de la qualité des repas servis et du respect des normes d'hygiène.
- **Le service des tutelles** gère les biens des personnes handicapées placées sous tutelle par ordonnance du juge.
- **L'école de formation** prépare des salariés du secteur social et médico social au certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico Psychologique.

Le siège social de l'association demeure l'interlocuteur référent et privilégié des services de l'Etat et du Département. C'est du siège qu'émanent toutes les grandes décisions et orientations politiques, éthiques, pédagogiques, comptables, financières, en fonction des orientations fixées par le Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des établissements, le siège joue le rôle de conseil permanent, mais encore, il est chargé de contrôler leur fonctionnement qui doit être cohérent avec les diverses politiques précitées et en adéquation avec les procédures qui doivent être appliquées.

3-2 Les lieux de réflexion et de coordination

3-2-1 Instances organisationnelles de réflexion

- *Les réunions*

Les objectifs étant fixés, il est indispensable de faire régulièrement le bilan sur l'évolution de notre action et d'évaluer si les moyens mis en œuvre répondent aux besoins des enfants et aux buts recherchés.

Par ailleurs, il est nécessaire de définir des instances de travail et de rencontre, afin que chaque membre du personnel puisse s'exprimer, et que la cohérence d'action et le respect du projet institutionnel soient contrôlés et vérifiés tout au long de l'année.

La REUNION INSTITUTIONNELLE (une à deux fois par an)

Au cours de cette réunion qui rassemble l'ensemble du personnel, le directeur retrace les actions menées en faisant un bilan de l'année écoulée et indique les orientations de l'établissement, ainsi que celles de

l'Association. Ceci permet à chaque membre de l'équipe d'avoir une vision globale de la politique suivie et favorise la cohérence d'entreprise.

La REUNION DE DIRECTION

La réunion regroupe le directeur, le responsable administratif, le chef de service éducatif et le médecin-psychiatre. Au cours de cette réunion sont traités les questions ou problèmes à dimension institutionnelle.

La REUNION DE COORDINATION (une fois par quinzaine - 2 h)

C'est le point central de coordination qui concerne les différentes prises en charge des jeunes. Le nombre des participants à cette réunion est volontairement restreint pour plus d'efficacité. A l'équipe de direction s'ajoutent l'assistante sociale et la psychologue. Cette réunion permet un échange de réflexions et des prises de décisions concernant :

- les dossiers de pré-admission et d'admission,
- les prévisions de rencontres avec les familles,
- les relations avec les différentes instances administratives,
- les relations avec les établissements extérieurs,
- les problèmes liés à l'orientation à la sortie de l'E.M.E.

La REUNION DE SYNTHESE (une fois par semaine - 3 h)

La synthèse est essentielle pour la prise en charge des jeunes dans sa dynamique évolutive au sein de l'institution. Elle constitue le point de référence institutionnel nécessaire. Elle est hebdomadaire, et permet d'examiner deux situations par semaine.

Ce travail permet d'associer réflexion, communication et élaboration. Il favorise les prises de décisions psycho éducatives, pédagogiques et thérapeutiques dans le cadre d'un échange entre les différents participants concernés par la situation de l'enfant. L'examen des résultats observables au travers du projet individuel permet, en fin de synthèse, une confirmation ou un réajustement de l'orientation.

La REUNION de GROUPE (1 h 00 par semaine)

Chaque groupe réunit, évoquant les problèmes de la semaine écoulée et préparant la suivante. Les observations alimentent l'ordre du jour de la réunion qui suit. Une fois par mois environ, cette réunion est consacrée à l'écriture des Projets Educatifs Individuels.

La REUNION DE FONCTIONNEMENT (une fois par semaine 0 h 45)

Durant cette réunion, animée par le chef de service éducatif et regroupant l'ensemble du personnel éducatif, sont évoquées les activités, les prises en charge d'ateliers, mais aussi les difficultés particulières pour certains enfants. C'est aussi un lieu de réflexion et de "formation interne" où sont débattues des questions professionnelles liées au projet d'établissement. On y débat également de sujets d'ordre général présentant un caractère

d'exemplarité (violence, sexualité, pathologies...) et qui peuvent amener l'intervention d'autres membres du personnel ou de spécialistes extérieurs.

La REUNION PARAMEDICALE

Elle regroupe les membres de l'équipe sous la responsabilité du médecin-psychiatre. Elle a pour objectif d'échanger autour des prises en charges en cours, d'en étudier la pertinence et d'en assurer l'harmonisation avec les différentes prises en charge.

La REUNION MEDICO-EDUCATIVE deux fois par an 3h

Il s'agit d'une rencontre entre les parents et leurs enfants d'une part, l'équipe médico-psycho-pédagogique et de direction d'autre part. Afin de permettre une meilleure participation des familles, ces réunions ont lieu le samedi. Elles permettent aux parents de rencontrer l'ensemble des membres des équipes citées plus haut afin de faire le point sur l'évolution de leur enfant dans l'EME.

3-2-2 Instances organisationnelles de représentation

• *Le Conseil de la Vie Sociale*

Le Conseil est une instance consultative composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire (Association du Clos du Nid). Ses représentants sont élus pour trois ans.

Trois réunions sont prévues par année, au cours desquelles sont débattus de sujets ayant trait à la vie de l'établissement : projets éducatifs, transferts, budget, communication avec les familles. C'est un moment important d'échange d'informations, de suggestions de la part des participants. Les débats qui s'y tiennent participent pleinement à la réflexion sur l'organisation de l'institution. Les réunions font l'objet d'un compte-rendu qui est adressé à chaque famille.

• *La représentation du personnel*

Dans le cadre de la législation, les rencontres avec les représentants du personnel ont lieu :

- 1 fois par mois pour les Délégués du Personnel (D.P.),
- 1 fois par mois pour le Comité d'Établissement (C.E.),
- 1 fois par trimestre pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.),
- 1 fois par trimestre pour le C.E. et le C.H.S.C.T. dans le cadre du suivi de la programmation horaire liée à l'application de la loi sur l'A.R.T.T.

A celles-ci s'ajoutent les rencontres plus informelles avec chacun des représentants, afin de gérer au plus près les problèmes qui peuvent se poser et être résolus sans attendre une réunion officielle et programmée.

3-2-3 Instances organisationnelles de proposition

Afin de permettre le meilleur ajustement de notre projet et de favoriser l'expression des personnes concernées, les réunions de bilan et des rencontres régulières avec chaque service permettent une circulation de l'information et des questionnements propice à une bonne prise en compte des problèmes à traiter.

Pour les enfants, les diverses réunions animées par les éducateurs permettent aux jeunes de faire des remarques et des suggestions. Il est essentiel qu'ils soient rassurés sur la latitude qui est la leur de pouvoir s'exprimer librement, et que, dans le cadre du projet institutionnel, leur parole soit prise en considération.

3-2-4 La formation continue

Chercher à mettre en place la pédagogie la mieux adaptée suppose, pour chacun des "encadrants", un niveau de qualification minimum. Celle-ci doit se développer avec la volonté d'un perfectionnement et un désir de recherche professionnelle.

Notre politique de formation, elle-même en accord avec celle de l'Association, est l'une des bases de l'évolution de notre structure de travail. L'optique de formation du personnel est une démarche en cohérence avec les objectifs pédagogiques. Chaque année, le plan de formation permet aux salariés d'étoffer des connaissances toujours perfectibles et d'apporter ainsi des réponses mieux adaptées aux besoins des jeunes de l'institution.

3-3 Les partenariats

Le travail en réseau occupe une place de plus en plus importante. Les interlocuteurs sont nombreux, ce qui oblige à une organisation du travail et une gestion du temps rigoureuses. En revanche, les multiples concertations et partenariats apportent beaucoup, tant dans la réflexion que dans les solutions proposées. Nous sommes en lien régulier avec :

- la MDPH, organe de régulation et de décision avec qui nous tentons de trouver les meilleures solutions à des problèmes complexes,
- l'Aide Sociale à l'Enfance, responsable d'un nombre accru de jeunes,
- la municipalité, tant dans le travail d'intégration sociale des jeunes que dans l'aide qu'elle nous apporte pour l'insertion professionnelle ou notre participation aux diverses manifestations communales,
- les autres établissements avec lesquels les échanges sont réguliers, dans le cadre des admissions ou orientations, ou au travers d'activités culturelles ou sportives communes. L'Association sportive du Clos du Nid est un excellent vecteur de rencontre,

- les entreprises, démarchées par le service social pour accueillir des stagiaires,
- l'Action d'Insertion Professionnelle (AIP), groupement d'établissements oeuvrant pour l'orientation des jeunes vers le milieu ordinaire de travail, instance où nous sommes présents depuis sa création,
- l'Education Nationale, en particulier par le biais de l'intégration scolaire en SEGPA, et UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)
- le secteur social que nous rencontrons pour des situations de familles en difficulté,
- le secteur judiciaire (parfois à l'occasion de signalements pour mauvais traitements),
- le secteur psychiatrique (hôpital de jour, CMPP) avec lequel nous travaillons dans le cadre de prises en charge partielles.

Citons enfin le CNAP, Association de Parents du Clos du Nid de l'Oise, qui, comme son nom l'indique, rassemble les familles des résidents de l'Association pour des renseignements, des conseils et aides dans les démarches, tant pour les enfants que les adultes. Cette Association est aussi un soutien direct pour les activités de l'établissement.